



## Commerçant en vad, escroquerie africaine

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

ma copine a une petite entreprise de VAD sur internet.

Il y a trois semaine, une "fausse" entreprise basé au togo et au benin l'a contacté. Ils ont passé divers grosses commandes pour soi-disant une loterie de fin de saison.

Elle ne s'est pas mefié et a envoyé pour plus de 6000 euros de marchandise. Nous nous sommes rendu compte d'une escroquerie car ils ont continué a versé plus de 20 000 euros pour commander divers objet que l'on ne fait d'ailleurs pas forcément et ils attendent la livraison.

Après recherche sur internet et renseignement, nous avons compris hier qu'il y aurai escroquerie. Le modus operatoir etant celui là. Nous ne sommes pas sure de la provenance des fonds et apparemment, les reglements par cb seront contesté d'ici quelque jours a 3 mois.

Nous avons décidé de demander a la banque de solder notre compte afin que les fond des commandes livrés ne repartent pas (nous avons evidemment 1) payé la marchandise et 2) tous livrés). Et nous allons porter plainte aupres de la gendarmerie et de la repression des fraudes

Nous ne savons neanmoins pas comment retourner l'argent des commandes restantes que nous n'honorerons pas, ni si le destinataire est la bonne personne

Je vous demande conseil afin de savoir si le procedé et le bon. Si nous avons encore des risques. Si il y a une solution afin que nous ne nous retrouvions pas avec un compte negatif de 6000 euros. L'entreprise demarre, nous n'avons pas cette somme. La methode de solder le compte que l'on nous a conseillé est bien légale ? A-t-on des solutions juridique a faire valoir aupres de notre banque puisque nous venons de deceler l'escroquerie avant que les fond soit retiré ?

Je vous remercie par avance, nous somme relativement angoissé.

Cordialement,

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

ma copine a une petite entreprise de VAD sur internet.

Il y a trois semaine, une "fausse" entreprise basé au togo et au benin l'a contacté. Ils ont passé divers grosses commandes pour soi-disant une loterie de fin de saison.

Elle ne s'est pas mefié et a envoyé pour plus de 6000 euros de marchandise. Nous nous sommes rendu compte d'une escroquerie car ils ont continué a versé plus de 20 000 euros pour commander divers objet que l'on ne fait d'ailleurs pas forcément et ils attendent la livraison.

Après recherche sur internet et renseignement, nous avons compris hier qu'il y aurai escroquerie. Le modus operatoir etant celui là. Nous ne sommes pas sure de la provenance des fonds et apparemment, les reglements par cb seront contesté d'ici quelque jours a 3 mois.

Nous avons décidé de demander a la banque de solder notre compte afin que les fond des commandes livrés ne repartent pas (nous avons evidemment 1) payé la marchandise et 2) tous livrés). Et nous allons porter plainte aupres de la gendarmerie et de la repression des fraudes

Cela ne sert pas à grand chose. Si les opérations bancaires sont annulées pour fraude, alors la banque va vous demander de toute manière de rembourser que le compte soit ou non soldé. Si vous soldez le compte, alors elle pourra vous assigner devant le tribunal..

Nous ne savons néanmoins pas comment retourner l'argent des commandes restantes que nous n'honorerons pas, ni si le destinataire est la bonne personne

C'est à dire? Si je comprends bien, l'acheteur a payé une commande que vous n'allez pas honorer et vous demandez quoi faire de cet argent?

A-t-on des solutions juridique a faire valoir aupres de notre banque puisque nous venons de deceler l'escroquerie avant que les fond soit retiré ?

Les banques sont généralement sans pitié, et les commerçants sont un peu le dindon de la farce en matière de Vente à distance. Les systèmes tendent à se sécuriser mais en l'état actuel du droit, à moins de prendre un assurance à titre privé pour vous garantir contre la fraude, la banque n'est pas tenue de vous laisser ces sommes si les opérations sont annulées, et il est probable qu'elle fera tout pour la recouvrer.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Merci pour votre reponse

quelque eclaircissement:

- une de mes peur est que ma fiancée soit accusé de complice d'escroquerie. C'est pour ça que j'ai envoyé divers mail pour expliquer a la banque pourquoi nous fermions le compte. Nous avons averti qu'il y allait y avoir escroquerie + deja escroquerie pour les personnes a qui appartienne la carte. Le commissariat et la gendarmerie a pour le moment refusé toute plainte tant que le delis n'existe par, et a refusé la main courante

- la banque est bien au courant des prochaines contestations et savent pourquoi nous avons cloturer. Evidemment, comme vous le precisez , il se reserve le droit de nous demander des remboursements

- pour l'argent en compte, je me demandais sur le moment a qui il appartenait. La banque en ligne ne peut annuler les montants restant sur les commandes pour les renvoyer. Ce soir, je sais qu'il appartient a des victimes, nous le laissons de coté pour les rembourser. Apparemment, nous ne pouvons les rembourser avant qu'il ne fasse "contestation".

Maintenant, mon probleme est assez clair au vu des divers interlocuteur. Ma fiancée est une victime d'un escroc. Nous avons decouvert l'escroquerie avant que cela degenere trop et malheureusement, avant qu'elle ne soit reelle de notre coté. On ne lui a jamais proposé d'assurance. Je suis tres etonné qu'il n'y ai aucun moyen de la securisé aujourd'hui sur les achats qu'elle a fait et livré. La debiteur de la carte est lui assuré de se faire rembourser. Mais elle, a un risque incroyable de devoir la somme alors que finalement, rien ne pouvez laisser penser que la carte bleue etait volé ou plutot copié.

Aujourd'hui, si je n'avais fait de recherche, elle aurait pu livré et donc payé plus de 20 000 euros de materiel...

J'en conclu qu'apparemment, a part une remise gracieuse de la banque, elle restera devoir les sommes deja depensé. Je pense aussi devoir insisté aupres d'un commisariat pour prendre au moins une main courante puisqu'en l'etat, demain, on peut imaginer que la cloture du compte est une escroquerie. Je pensais naivement que les assurances des banques pouvaient s'arranger entre elle puisque ma fiancée est une victime. Et surtout, que nous prevenons en avance...

Le plus incroyable est que une personne de la police nous a meme dit que sans, pour l'instant d'infraction ,nous devons honorer les commandes...

Merci dans tout les cas, de l'eclaircissement juridique que vous m'avez apporté. Malheureusement, je m'en doutais

Cordialement,

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

une de mes peur est que ma fiancée soit accusé de complice d'escroquerie. C'est pour ça que j'ai envoyé divers mail pour expliquer a la banque pourquoi nous fermions le compte. Nous avons averti qu'il y allait y avoir escroquerie + deja escroquerie pour les personnes a qui appartienne la carte. Le commissariat et la gendarmerie a pour le moment refusé toute plainte tant que le delis n'existe par, et a refusé la main courante

D'où la bêtise à mon sens de clôturer les comptes, cela n'a aucun intérêt, n'empêchera pas la banque de vous demander de restituer les sommes, et rend la complicité envisageable pour la police, même si vous pourrez aisément démontrer que vous n'étiez pas complice faute d'élément intentionnel. L'escroquerie étant un délai, la police devra démontrer que vous participez sciemment à l'infraction, or un certain nombre d'éléments laissent supposer votre bonne foi: L'envoi du matériel notamment, et votre comportement après avoir appris la nouvelle..

- pour l'argent en compte, je me demandais sur le moment a qui il appartenait. La banque en ligne ne peut annuler les montants restant sur les commandes pour les renvoyer. Ce soir, je sais qu'il appartient a des victimes, nous le laissons de coté pour les rembourser. Apparemment, nous ne pouvons les rembourser avant qu'il ne fasse "contestation".

C'est exact. Il vaut mieux conserver l'argent et le laisser à la disposition de la banque, si elle le réclame. La victime sera de toute façon remboursée par la banque.

Maintenant, mon probleme est assez clair au vu des divers interlocuteur. Ma fiancée est une victime d'un escroc. Nous avons decouvert l'escroquerie avant que cela degenere trop et malheureusement, avant qu'elle ne soit reelle de notre coté. On ne lui a jamais proposé d'assurance. Je suis tres etonné qu'il n'y ai aucun moyen de la securisé aujourd'hui sur les achats qu'elle a fait et livré. La debiteur de la carte est lui assuré de se faire rembourser. Mais elle, a un risque incroyable de devoir la somme alors que finalement, rien ne pouvez laisser penser que la carte bleue etait volé ou plutot copié.

Le commerçant est clairement du mauvais côté, c'est sûr. Les escroqueries sont permanentes sur le net. Le comble par exemple, c'est que même sur ce site, on a eu des cas où les gens ont généré des faux numéro de carte et ont eu des questions juridiques "gratos", sans que rien donc ne soit jamais débité. Le préjudice est amplement moindre c'est certain, mais quand vous voyez que les gens sont prêts à arnaquer pour avoir des réponses juridiques, vous imaginez pour le reste.

J'en conclu qu'apparemment, a part une remise gracieuse de la banque, elle restera devoir les sommes deja depensé. Je pense aussi devoir insisté aupres d'un commissariat pour prendre au moins une main courante puisqu'en l'etat, demain, on peut imaginer que la cloture du compte est une escroquerie.

Vous avez des mails envoyés à votre banque, cela suffisant à prouver votre bonne foi, quant à la police, je doute même qu'elle aille jusqu'à enquêter sur les faits, faute de ne jamais retrouver les auteurs principaux.

Le plus incroyable est que une personne de la police nous a meme dit que sans, pour l'instant d'infraction ,nous devons honorer les commandes...

Oui, c'est que qu'on appelle du Juridisme, du raisonnement juridique poussé à l'absurde. Théoriquement, c'est ce que vous devriez faire. Pratiquement, il ne faut bien évidemment ne rien faire..

Très cordialement.